

Bulletin d'adhésion Structure Fédération de Grimpe d'Arbre 2014



Adhésion

L'adhésion à la Fédération de Grimpe d'Arbre est soumise à cotisation. Cette participation aux frais de fonctionnement de la fédération permet d'assurer les tâches administratives de délivrance des licences, l'élaboration des référentiels de compétences lors des commissions et la communication sur l'activité de grimpe d'arbre. Elle est de 48 euros par structure, et de 6 euros par individuel.

Ce document est à envoyer à l'adresse postale de la Fédération: Fédération de Grimpe d'arbres chez Antoine Dudouyt 74 avenue des lilas 64000 PAU

Renseignements pratiques

nom:	Objet:
activités spécifique:	code NAF/APE:
SIRET:	N° déclaration préfecture
N° déclaration DRDCS:	
siège social:	
Courriel :	téléphone:
adresse postale:	
gérant de l'établissement sportif:	représentant de l'association:
encadrant(s)	
nom:	diplôme:
nom:	diplôme:
nom:	diplôme:

fait le signature:

Chaque structure doit fournir:

- une photocopie de sa déclaration en préfecture,
- une photocopie des conventionnement des sites utilisés
- une photocopie de sa déclaration à jeunesse et sport
- un exemplaire du règlement intérieur signé d'un représentant
- un exemplaire de la charte du grimpeur signée d'un représentant

Chaque structure doit porter à la connaissance de chaque adhérent la charte de déontologie et le règlement intérieur de la FGAAA. Toute affiliation à titre individuel ou collectif vaut adhésion aux statuts, aux règlements de la FGAAA, au règlement intérieur, à la charte de déontologie et aux textes législatifs régissant les activités de Grimpe d'Arbre.